

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES



## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 10 octobre 2023, le conseil a adopté par résolution le **règlement numéro 11-2023 modifiant le règlement numéro 07-2016 et décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.**

Ledit règlement 11-2023 est entré en vigueur conformément à la Loi, et ce, à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a fait publier à la *Gazette officielle du Québec*, le 16 décembre 2023.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception, ce 21 décembre 2023.

Josiane Alarie  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

---

### Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site de la Municipalité le 21 décembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 21 décembre 2023.

Josiane Alarie  
Directrice générale  
et greffière-trésorière